

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2011

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2011

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**· Identificateur de produit**

- Nom du produit: **VINAIGRE (<10%)**
- Code du produit: 0808
- Numéro d'enregistrement: Exempt
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation: *Fabrication de produits chimiques  
Parfumerie, cosmétique  
Pharmacie, laboratoire  
Produits alimentaires*

**· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT tel: 03 26 49 58 70
- Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT  
5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341  
51062 REIMS CEDEX  
Tel: 03 26 49 58 70  
Courriel: chimie@charbonneaux.com
- Numéro d'appel d'urgence: ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59  
SAMU : 15  
POMPIERS: 18  
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.  
Emergency Number 112

### 2 Identification des dangers

**· Classification de la substance ou du mélange**

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.*

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE *Néant.*

**· Éléments d'étiquetage**

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *néant*
- Pictogrammes de danger *néant*
- Mention d'avertissement *néant*
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: *néant*
- Mentions de danger *Fiche de données de sécurité disponible sur demande.*
- Conseils de prudence *P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*

**· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

*Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.*

**· Autres dangers**

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: *Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
- vPvB: *Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*

### 3 Composition/informations sur les composants

**· Caractérisation chimique: Mélanges**

· Composants dangereux:

CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7 Numéro index: 607-002-00-6 RTECS: AF 1225000	acide acétique	 C R35 R10 Flam. Liq. 3, H226; Skin Corr. 1A, H314	<10%
--	----------------	---	------

- Composants non dangereux: *Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils. Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.*

- SVHC *néant*
- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu *Non applicable*

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2011

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2011

**Nom du produit: VINAIGRE (<10°)**

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite de la page 1)

### 4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**

- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Aucune mesure particulière n'est requise.

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

- Après inhalation:

- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

- Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

- Indications destinées au médecin:

- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux

Yeux: Les liquides ou vapeurs peuvent causer une irritation des yeux.

Peau: Le produit peut causer une légère irritation cutanée en cas de contact répété ou prolongé.

- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

- **Conseils aux pompiers**

- Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

- **Référence à d'autres sections**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

- Préventions des incendies et des explosions:

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

- Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des bases

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2011

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2011

**Nom du produit: VINAIGRE (<10°)**· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 2)

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour**· **l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.· **Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

**64-19-7 acide acétique**

VME (France)	Valeur momentanée: 25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
PEL (U.S.A.)	25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 37 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm
	Valeur à long terme: 25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 37 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm
	Valeur à long terme: 25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
AGW (Allemagne)	25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
	2(I);DFG, Y

· DNEL

Information non disponible

· PNEC

Information non disponible

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Utilisés des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2

· Protection des mains:

Gants conseillés

Se référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes en cas de risque de projections

### 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

(ou coloré selon le type de vinaigre)

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Information non disponible

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

100°C

· Point d'inflammation:

Non applicable.

· Température d'inflammation:

Température de décomposition:

Non déterminé.

· Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20°C:

23 hPa

· Densité à 20°C:

1,005 g/cm<sup>3</sup>

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2011

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2011

**Nom du produit: VINAIGRE (<10°)**

(suite de la page 3)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· <b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Conditions à éviter**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Les bases fortes  
Eau de javel
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë:
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: Information non disponible
- Effet primaire d'irritation: Pas d'effet d'irritation.
- de la peau: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis  
Effet d'irritation.
- des yeux: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Sensibilisation: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.  
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
- Indications toxicologiques complémentaires: Information non disponible
- Sensibilisation
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Pas d'effet

### 12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- Toxicité aquatique: Information non disponible
- **Persistence et dégradabilité**: Se dissout rapidement et complètement dans l'eau.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- Valeur DCO: Information non disponible
- Valeur DBO5: Information non disponible
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
- vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
- **Autres effets néfastes**: Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.  
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.  
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.
- Code déchet: annexe II de l'article R 541-8 du Code de l'environnement  
Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.
- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.  
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.  
Ne pas incinérer un emballage fermé.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2011

Numéro de version 1

Révision: 13.01.2011

**Nom du produit: VINAIGRE (<10°)**

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite de la page 4)

### 14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**

· Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): -

· Remarques: Disposition spéciale applicable au n°ONU 2790 (Acide acétique en solution), groupe d'emballage III, visant à atténuer les prescriptions du RID/ADR applicable au vinaigre de fermentation et à l'acide acétique de qualité alimentaire contenant au maximum (en masse) 25% d'acide acétique.

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

· Classe IMDG: -

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

· Classe ICAO/IATA: -

· **"Règlement type" de l'ONU:** -

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

### 15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

voir chapitre 2

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

· **Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

R10 Inflammable.

R35 Provoque de graves brûlures.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR